



Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Directeur du Parc national des Ecrins

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
passé en application de l'article 28 du Code des Marchés publics

CAHIER DES CLAUSES TEQUENIQUES PARTICULIERES C.C.T.P.

OBJET : Marché de prestations intellectuelles ayant pour objet la réalisation d'un reportage photos dédié au Grand Tour des Ecrins et aux prestataires de services touristiques associés. Séjours itinérants dans les vallées du Parc national des Ecrins

Marché n° 2015-07

mai 2015

Date limite de remise des offres : lundi 18 mai 2015 à 12h

Table des matières

1.Détails de la mission.....	3
2.Organisation.....	5
3.Droit à l’image des sujets photographiés.....	5
4.Droits de reproduction et de diffusion – Propriété intellectuelle.....	5
5.Format des photos.....	6
6.Note technique.....	6

Préambule :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Grand Tour des Ecrins (itinérances pédestres, équestre et à VTT), le Parc national des Ecrins travaille à la réalisation d'outils de communication pour en assurer la promotion. L'appellation Grand Tour des Ecrins est une marque déposée qui bénéficiera également d'un signe graphique et d'un guide de communication partagé avec les structures de promotion et les professionnels du tourisme impliqués dans les offres de randonnées itinérantes.

Le Parc national des Ecrins assure le pilotage du programme Grand Tour des Ecrins dans l'intérêt du territoire et en partenariats avec les opérateurs locaux : offices de promotion, offices de tourisme, CDT et CRT.

Objet :

Afin d'assurer la qualité de la communication dédiée principalement à la marque Grand Tour des Ecrins et de répondre aux préconisations du futur guide de communication, le Parc national des Ecrins souhaite disposer d'une nouvelle ressource photos permettant la description du Grand Tour des Ecrins et l'offre qu'il recouvre en terme d'itinéraire et de prestataires qualifiés (Esprit parc national).

La présente consultation porte donc sur la réalisation de reportages photographiques dont la finalité sera l'illustration qualitative et identitaire des brochures, des rubriques web et de tout autre support de communication (kakémono, insertions publicitaires...) participant des actions de promotion du Parc national ou d'un tiers autorisé.

1. Détails de la mission

Il s'agit de réaliser une série de reportages pour la prise de clichés photos couvrant les sujets précisés dans le tableau ci-après.

Le nombre de jours de reportage sur le terrain est estimé à une dizaine de jours. Le prestataire pourra toutefois faire une proposition différente en fonction de sa méthode de travail.

Les frais de déplacements forfaitaires seront inclus à la proposition financière par le soumissionnaire.

La fourniture de clichés existants récents d'une partie des sujets (sur catalogue numérique) devra être également réalisée pour répondre à des impératifs de publication sans toutefois dépasser 25 % des clichés à livrer dans le cadre de ce marché.

La commande portera sur les principes de communication suivants :

- Mise en situation de randonneurs à pied, à VTT et en âne.
- Portrait d'acteur économique photographié dans son environnement professionnel.
- Geste « métier », gros plan, clairement identifiable, symbole d'une profession ou d'une activité.
- Une vue de l'environnement de l'activité : intérieur ou extérieur d'un bâtiment, point de vente, surface agricole... (sur la base de 5 clichés par activité).

Type de sujets	Nb Pts de vue personne site	Portrait / Groupe de personnages	Mise en situation (geste, marche, sac, pas, carte, roue, visuels produits etc.)	Bâtiments, abords, points de vente	nb photos total
		nb photos	nb photos	nb photos	
Randonneurs à pieds (GR 54 – 05 et 38)	3	10	5		45
Randonneurs avec ânes (05 Champsaur ou Briançonnais)	1	10	5		15
VTT (sportif et famille)	2	10	5		30
Groupe avec accompagnateurs (05 et 38)	2	10	5		30
Accompagnateurs en montagne ou guide de haute montagne	3	10	5		45
Apiculteurs	2	5	5	5	30
Éleveurs ovins	2	5	5	5	30
Producteurs de fromages	1	5	5	5	15
Viticulteur à Châteauroux Les Alpes	1	5	5	5	15
Chambres d'hôtes (05, 38)	2	10	5	5	40
Gîtes d'étape (05, 38)	2	10	5	5	40
Refuge (05, 38)	2	10	5	5	40
Maison du Parc - Bourg d'Oisans	1	10	5	5	20
Maison du Parc - Vallouise	1	10	5	5	20
Total	25				415

Visuels humains :

Les professionnels seront mis en avant au travers de visuels évocateurs des valeurs de la marque :

- Le partage illustré par : le professionnel en train de présenter son produit à un public, des moments d'échange conviviaux autour de produits marqués ou de sorties accompagnées.
- L'authenticité illustrée par : un professionnel en train de fabriquer son produit.

La mise en avant des savoir-faire est un élément clé du langage visuel de la marque : privilégier les gros plans et les visuels en action (gestes,...).

Visuels des produits :

- Visuels des produits en gros plan, avec un bon contraste des packagings dans un esprit commercial classique. On veillera à bien rendre visible l'étiquette de la marque sur les produits.
- Visuel des produits «en situation» : produits alimentaires sur une table dressée, dans un placard ou en train d'être «consommés».

2. Organisation

En étroite collaboration avec le prestataire sélectionné, le Parc national des Ecrins et ses partenaires assureront la recherche des personnes à photographier et la sélection des lieux de reportage.

Le prestataire se verra confier les repérages et l'organisation générale des prises de vues (rendez-vous avec les professionnels, les personnes à photographier, etc.).

Un planning des prises de vues sera proposé par le photographe au démarrage de la mission. Un point régulier sera fait sur l'avancement des reportages. La totalité des reportages et la fourniture des photos devront être réalisés avant le 15 septembre 2015. Néanmoins, des livraisons partielles devront être effectuées, en fonction du planning de reportage, afin de valider l'avancement du travail et son adéquation par rapport au présent cahier des charges.

3. Droit à l'image des sujets photographiés

Il appartiendra au photographe d'avoir les autorisations de droits à l'image des personnes en fonction des canaux de diffusion listés ci-après, ainsi qu'éventuellement des droits liés aux biens, constructions ou monuments.

4. Droits de reproduction et de diffusion – Propriété intellectuelle

Le Parc national des Ecrins souhaite disposer de ces clichés à des fins institutionnelles (illustration de l'action du Parc) et pour un usage promotionnel, en particulier pour illustrer :

- le futur programme Grand Tour des Ecrins (GR 54, Tour du Vieux Chaillol, balcons de la Durance, etc.),
- la nouvelle marque « Esprit parc national » (services touristiques et produits agricoles).

Les droits sont demandés pour une durée de 10 ans.

Les droits photographiques des clichés seront utilisés sur tous supports électroniques (site Internet, bornes d'information, téléphonie mobile, vidéoprojections, conférences, etc.) et imprimé (matériels promotionnels, éditions, affiches...), dans tous les formats, en utilisant tout rapport de cadrage.

Les tiers autorisés à reproduire les clichés, objets de la présente consultation, seront :

- Les organismes auxquels le Parc national est rattaché (Ministère en charge de l'écologie, Parcs Nationaux de France/Agence Française de la Biodiversité).
- Les organismes de tourisme territoriaux travaillant en partenariat avec le Parc national sur le Grand Tour des Ecrins : comités départementaux (05 et 38) et régionaux du tourisme (PACA et Rhône-Alpes) et offices de tourisme et de promotion (05 et 38 de la zone concernée).
- Les socioprofessionnels et personnes photographiées illustrant les prises de vues de la présente commande.

Ceci dans le cadre d'une exploitation à caractère promotionnel et non commerciale.

Au regard des éléments ci-dessus, le soumissionnaire précisera dans sa proposition, de la manière la plus claire qui soit, sa posture vis-à-vis de la propriété intellectuelle, les conditions d'utilisation des droits ainsi que les conditions de cession des droits photos octroyées au Parc national (conditions, durée...). Un modèle de contrat de cession des droits d'auteur sera proposé par le photographe.

Toute exploitation des photographies fera mention du nom du photographe, à côté de celui du Parc national des Ecrins, et ce de la manière suivante : « Légende © Parc national des Ecrins -Prénom et Nom », soit à proximité de la photo, soit dans un ours global, ou au survol de l'image dans le cas du web.

5. Format des photos

Toutes les images seront en numérique et auront été travaillées et optimisées par le photographe (calage couleurs, contraste ...) qui devra fournir au Parc national des Ecrins les fichiers en Haute Définition (minimum 21 millions de pixels) au format JPEG qualité max, à partir de fichiers RAW, sur CD Rom ou autre support numérique.

Les champs IPTC seront renseignés et préciseront : l'auteur, la légende, les lieux, les noms des personnes photographiées et les mots clefs.

6. Note technique

La note technique à fournir doit comporter :

- une offre de prix répondant à la totalité des demandes formulées dans ce cahier des charges précisant notamment le nombre de jours de reportage sur le terrain
- un book détaillé (sélection numérique) avec des images similaires
- une liste de références en adéquation avec le cahier des charges
- une note présentant la démarche globale, l'organisation qui sera mise en place, le choix des périodes de prise de vue en fonction des sujets et des éléments de planning (deux livraisons)
- une note concernant l'illustration des sujets, entre clichés existants et reportages à effectuer.
- un modèle de contrat de cession des droits d'auteur
- la liste du matériel qui sera utilisé et une note technique décrivant la chaîne de traitement de l'image

A _____, le

Mention(s) manuscrite(s) - "Lu et approuvé"

Signature(s) du (des) titulaire(s)